



5/ FOYER DE VIE

RÉSIDENCE DU MARTRAIS

Caractéristiques de la Résidence du Martrais

La résidence du Martrais est située dans le bourg du Gâvre, à 39 km de Châteaubriant.

Elle est composée de quatre maisonnées, deux au Foyer de vie et deux au Foyer d'accueil médicalisé.

C'est une structure ouverte sur l'extérieur, un site qui facilite les échanges avec la population. Sa conception architecturale efface l'aspect institutionnel et favorise l'un des objectifs du projet d'établissement : « vivre comme à la maison » dans un lotissement de la commune.

Capacité d'hébergement du Foyer de Vie

Le Foyer de Vie est constitué de deux maisons de neuf et dix places dont un accueil temporaire. Chaque maison comprend dix chambres individuelles avec cabinet de toilette. Une salle de bain commune est à la disposition des résidents.

L'espace de vie est composé d'un salon avec matériel hi-fi et vidéo, une salle à manger, une cuisine, une lingerie, un local de stockage pour le ménage et un placard alimentaire, un bureau pour l'équipe.



✓ Administration

6, rue Brient 1^{er} - BP157
44144 Châteaubriant cedex
Tél : 02 40 81 59 80
Fax : 02 40 81 59 84
email : accueil@ehretia.fr

✓ Service

15, rue du Martrais
44130 Le Gâvre
Tél : 02 28 05 05 28
Fax : 02 28 05 05 29

Personnes hébergées

Le Foyer de vie accueille des adultes de plus de 45 ans ayant une orientation CDAPH « Foyer de vie », présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne associée ou non à une pathologie mentale stabilisée et sans handicap physique majeur.

Le niveau d'autonomie des personnes est variable. Il nécessite un accompagnement dans les actes de vie quotidienne. Parfois, de simples stimulations sont suffisantes.

L'accompagnement

Le projet personnalisé permet de formaliser l'accompagnement du résident en fonction de ses désirs et de ses possibilités.

Les activités répondent à des finalités et des objectifs précis ; elles sont adaptées au rythme et aux capacités de chacun.

Avec l'aide de son référent, le résident choisit les activités auxquelles il souhaite participer. A chaque fois que possible, l'intégration sociale est encouragée (clubs de sport, activités culturelles...).

Le suivi médical est assuré par les médecins de ville (libre choix du résident). Le suivi psychologique et les consultations du médecin psychiatre sont assurés par le secteur de psychiatrie.

